



APPEL D'OFFRE BRALIMA N° 001/11/24/SEC

INVITATION A SOUMISSIONNER POUR LE SERVICE DE GARDIENNAGE

1. Objet de l'Appel d'Offres

Nous invitons les entreprises spécialisées en services de gardiennage à soumettre leurs meilleures offres pour assurer la sécurité des installations, biens, services, et agents de Bralima sur différents sites à travers la République Démocratique du Congo (RDC).

- **Kinshasa** : Brasserie de kinshasa, parking de nuit, centre médical, Beach Bralima, 15 résidences, dépôt Kin 3, dépôt 2, dépôt Kin 5 et ex-usine Boukin ;
- **Depot Mbandaka** : dépôt de Mbandaka et 01 Residence
- **Kongo Central** : dépôt de Matadi, ex-usine Boma et une résidence
- **Kisangani** : Brasserie de kisangani, concession tshopo, village Boyoma, beach Bralima, dépôt Bunia, dépôt Butembo, village beni et 2 residences
- **Lubumbashi** : Brasserie de Lubumbashi, le dépôt de Kolwezi et une résidence
- **Bukavu** : brasserie de Bukavu, dépôts de kawa et Bwindi, Beach Bralima et kamanzi, villages Bagdad et Kadutu, centre médical, 07 résidences
- **Goma** : dépôt de cukudu, Beach kituku, villages mabanga et Tanganyika
- **Uvira** : dépôt (2 sites), Beach kalundu et 01 résidence
- **Kalemie** : dépôt de Kalemie et 01 résidence

2. Missions du Prestataire

Le prestataire devra :

- Assurer la sécurité des installations, biens, services et agents Bralima, avec une présence continue jour et nuit.
- Contrôler tous les mouvements en utilisant des moyens modernes et efficaces.
- Effectuer des rondes de surveillance et organiser des escortes si nécessaire.
- Sécuriser les manifestations organisées par Bralima, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses enceintes.
- Traiter rapidement et efficacement les alertes, avec une intervention rapide en cas de besoin.
- Constater et évaluer les accidents (de travail et de la route) pour en déterminer les responsabilités, de suivre les interpellations des chauffeurs par la Police de Circulation Routière en cas des litiges, ainsi

que de déclarer les accidents de circulation auprès de l'assureur et d'assurer le suivi des formalités nécessaires.

3. Conditions Requises pour Participer

Les entreprises soumissionnaires doivent :

- Disposer d'une licence d'exploitation valide (ID NAT, RCCM, ARSP, etc.).
- Avoir une couverture d'assurance d'au moins 100.000 USD.
- Présenter des références vérifiables dans le domaine du gardiennage.
- Fournir une structure organisationnelle claire et fiable, incluant les affectations spécifiques sur chaque site.
- Décrire leur politique de recrutement et de formation des agents de sécurité, et fournir les casiers judiciaires, certificats d'aptitudes physiques, et certificats de bonne conduite des agents.
- Disposer d'un centre des opérations moderne et adapté aux besoins de Bralima.
- Avoir une large couverture en communication (radio) dans les zones opérationnelles de Bralima.
- Être en activité depuis au moins 5 ans.

4. Compétences et Qualités Requises des Agents

Les agents déployés par le prestataire doivent :

- Faire preuve de discipline, respect, éthique et moralité.
- Maîtriser la langue de travail (le français), l'anglais étant un atout.
- Avoir reçu une formation avérée en sécurité.
- Savoir utiliser des outils de contrôle de sécurité modernes et efficaces.

5. Obligations du Prestataire

Le prestataire s'engage à :

- Effectuer au moins un contrôle de jour et un contrôle de nuit sur chaque poste de garde.
- Fournir aux agents des uniformes complets, équipements de protection individuelle et accessoires de sécurité.
- Garantir le renouvellement périodique des agents déployés.
- Organiser des réunions contradictoires de satisfaction avec Bralima.
- Participer à la mise en place d'un comité d'évaluation des prestations de sécurité.
- Respecter strictement les textes légaux en vigueur en matière de sécurité.
- Fournir une liste nominative du personnel d'encadrement autorisé à recevoir les instructions de Bralima.
- Respecter et faire respecter les consignes, règles et instructions de Bralima, ainsi que les exigences de Heineken et Coca Cola en matière de sécurité.
- Rembourser les coûts des préjudices, détériorations ou vols résultant de la malveillance du personnel, directement ou via son assureur.

6. Interdictions pour le Personnel de Sécurité

Le personnel du prestataire ne doit en aucun cas :

- Travailler sous influence ou en état d'ivresse.
- Être en service sans tenue de travail.
- Manquer de respect au personnel de Bralima.
- Récupérer pour son compte ou pour un tiers des matériels, documents ou objets abandonnés par Bralima.
- Pénétrer dans les locaux de Bralima en dehors des heures de service, sauf pour vérifier la fermeture des portes ou en cas d'urgence (incendie).
- Provoquer des troubles sur les lieux de travail.

7. Obligations de Résultats

La prestation sera définie par un contrat avec une obligation de résultats. Celui-ci tiendra compte des performances réalisées et pourra inclure un système de bonus/malus selon les résultats obtenus. Les objectifs de performance seront partagés avec le prestataire.

8. Modalités de Soumission

Les entreprises intéressées doivent soumettre leur offre technique et financière, incluant :

- Un descriptif de l'expérience de l'entreprise et des références similaires.
- La structure organisationnelle proposée pour assurer la sécurité sur les différents sites.
- Un plan détaillé de la mise en œuvre des missions de sécurité.
- Les informations sur la politique de recrutement, la formation des agents, et les équipements fournis.
- Une copie des assurances et licences nécessaires.
- La proposition financière détaillant les coûts des services en remplissant la grille ci-dessous après évaluation des sites.

	Description	Tarif USD	Nombre Agent Prévu
Tarif & Effectifs	Tarif Garde		
	Tarif Chef de poste		
	Opj/Inspecteur/ Operateur		
	Superviseur		
	Réceptionniste		
	Tarif Evènement		
	Manager		
Heure de Travail	Heure de travail		
Equipement	Equipement		

Véhicule	Véhicule d'intervention		
	Blindé		

NB :

- Présentez une grille par site et groupez toutes les données en un tableau genre ci-dessus.
- Proposez un mécanisme de réduction d'effectifs par l'installation des outils de contrôle moderne et efficace.
- Proposez un organigramme des équipes mises à la disposition de la Bralima.
- Mettez X dans la case, si non disponible.

9. Visite des sites

La visite des différents sites est prévue du **01** au **20 décembre 2024** (pour les plus amples détails, envoyer un message au (soc.bralima@heineken.com))

* chadrac.mutombolutangu@heineken.com pour le site de Lubumbashi

* dieudo.kompanikibuila@heineken.com pour le site de Kinshasa

* isaac.oweloliyayesaya1@heineken.com pour le site Kisangani

* leonard.kabulaga@heineken.com pour le site de Bukavu

10. Critères d'Évaluation des Offres

Les offres seront évaluées sur les critères suivants :

- Conformité aux conditions requises et aux compétences des agents.
- Expérience et références dans le domaine de la sécurité.
- Qualité de la proposition organisationnelle et opérationnelle.
- Politique de formation et de gestion des agents.
- Compétitivité de la proposition financière.

11. Dépôt des Offres

Les offres doivent être soumises au plus tard le vendredi **03 janvier 2025 à 16h30**, à l'adresse **1, Avenue du Drapeau, Quartier Ndolo, Commune de Barumbu** ou par mail aux adresses ci-dessous :

soc.bralima@heineken.com , marleine.mboma@heineken.com ,
franck.kankonde@heineken.com

Dépassé ce délai, aucune offre ne sera réceptionnée.

Les offres devront porter les mentions ci-après : **APPEL D'OFFRE BRALIMA N° 001/11/24/SEC**

L'analyse des offres se fera immédiatement après et ne seront contactés que ceux qui seront retenus pour la suite.

Fait à Kinshasa, le 21 novembre 2024

Bralima S.A.

Remco Van OPPEN

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT